



## FICHE DE MISSION DE L'EDUCATEUR SPECIALISE

*La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance du département, qui par délégation mandate l'association « Les 4 Chemins » pour œuvrer sur 4 territoires bien définis. L'éducateur respecte les grands principes de la prévention spécialisée : la libre adhésion, l'absence de mandat nominatif, la garantie de l'anonymat, la non institutionnalisation des actions, le travail en équipe et le partenariat*

### STATUT

*Le poste d'éducateur est placé sous l'autorité du chef de service du territoire sur lequel il intervient et à qui il rend compte de son action.*

*Il peut être amené à la demande de la direction à exercer une action de Prévention Spécialisée sur les autres quartiers d'intervention de l'association. Il peut également être engagé sur toutes actions que soutiendrait l'association des 4 chemins telles que le service civique ou chantiers éducatifs combinés avec des chantiers d'insertion par exemple.*

*L'éducateur est soumis à la durée légale du travail applicable dans l'Association "Les 4 Chemins". En application de l'accord de branche du 1<sup>er</sup> avril 1999, de l'accord d'entreprise du 21 décembre 2001 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures (fiches horaires prévisionnelles et travail effectif validées par le chef de service)*

*L'amplitude de la semaine de travail est du lundi au samedi et couvre au moins deux soirées par semaine (jusqu'à 22 heures minimum) ainsi qu'un samedi par mois et exceptionnellement le dimanche.*

*Il est attendu une implication sur au moins deux séjours par année civile et également une participation au séminaire annuel de l'association "Les 4 Chemins". Il s'implique dans la dimension de transmission des savoirs par un partage auprès des stagiaires et apprentis.*

*L'éducateur s'appuie, pour construire son action éducative, sur le projet associatif, le cadre de référence de la prévention spécialisée dans les hauts de Seine, le livret de procédures et le livret d'accueil. Il participe aux réunions d'équipe. Des réunions inter équipes existent, lieu de réflexion, d'information et d'enrichissement autour des actions éducatives. Un espace d'analyse des pratiques est mis en place pour compléter ces instances afin de penser régulièrement sa posture professionnelle.*

## MISSIONS ET RESPONSABILITES

*L'éducateur est porteur du projet d'établissement et des valeurs de l'association.*

*Il est soumis au secret professionnel par sa participation à la mission de protection de l'enfance.*

*La prévention spécialisée repose essentiellement sur la présence sociale et le travail de rue. Il a un rôle d'expertise sur son territoire d'intervention et participe à ce titre au diagnostic territorial.*

*Il s'efforce, à partir d'une relation d'empathie, d'écoute et de confiance, d'accompagner les jeunes fragilisés qu'il rencontre. Il les soutient dans leur construction d'adulte en devenir et dans leurs capacités d'autonomie. En prenant en compte l'environnement social et familial, il les aide à élaborer des perspectives d'avenir.*

*Le travail attendu s'organise autour de différentes modalités : travail de rue, organisation de projets collectifs, mise en place de chantiers éducatifs, des accompagnements individuels et le travail partenarial. Toutes ces actions seront dument saisies sur le logiciel « orbona » afin de permettre l'évaluation du travail et garantir cohérence et continuité du travail éducatif.*

## FONCTIONS

### *Présence sociale*

*La prévention spécialisée assure une présence sociale sur un territoire. Elle se traduit par des actions sur site et un travail de rue. Lorsqu'un accueil est organisé sur des temps déterminés dans un local situé sur le territoire, cet accueil contribue à cette présence sociale.*

### *Travail de rue*

*Le travail de rue en binôme est privilégié. Il représente la part essentielle du travail de l'éducateur. Lors du travail de rue, l'éducateur s'efforce de se faire identifier, de repérer les problématiques individuelles et collectives des jeunes. Il tente d'entrer en contact et de favoriser le lien avec ces jeunes qui entretiennent parfois des rapports difficiles avec les institutions. Dans la relation qu'il établit, il repère les potentialités des personnes. Il individualise les réponses.*

### *Élaboration d'actions collectives*

*Le rôle de la prévention spécialisée, de par sa connaissance des phénomènes de groupes, des enjeux de quartier peut transformer en énergies positives des forces qui agitent les groupes et aider à la résolution de conflits ou à des médiations.*

*L'éducateur met en place des actions collectives. Ces actions ont pour but de créer une dynamique de groupe favorisant l'épanouissement et répondant à des problématiques individuelles ou collectives.*

*Ces temps d'accompagnement collectifs prennent plusieurs formes : des actions culturelles, citoyennes, sportives, de loisir, des chantiers éducatifs on encore des séjours. Elles se réinventent en permanence afin de répondre au plus près des besoins des jeunes.*

*Les actions collectives :*

- *permettent par leur pouvoir d'accroche de déboucher sur des suivis individuels ;*
- *visent à prévenir les conduites risques, le décrochage scolaire, la délinquance et à travailler l'insertion socio-professionnelle ;*
- *peuvent associer des partenaires qui apporteront une plus-value dans l'action ou qui permettront aux jeunes de repérer les ressources locales de droit commun.*

### **Accompagnement individuel**

*Avec ces jeunes en difficultés de liens, l'éducateur s'efforce de développer et de maintenir une relation éducative basée sur la confiance. L'accompagnement personnalisé vise à aider le jeune à se réaliser. Il participe à la mise en œuvre d'une réponse globale avec les partenaires identifiés sur le territoire. En veillant à mobiliser les ressources du jeune, cet accompagnement individuel aborde des domaines divers tels que : la reprise ou le soutien à la scolarité, l'accès au monde du travail (recherche emploi, formation), les difficultés familiales, les problèmes de justice, les questions de santé, les démarches administratives, l'hébergement, l'accès aux droits. Il peut être amené à entrer en contact avec la famille du jeune accompagné et participer à un travail autour de la parentalité. Il rédige des écrits professionnels (Information Préoccupante, Fonds Insertion pour les Jeunes...) qu'il soumet pour validation à son chef de service.*

### **Favoriser le travail partenarial**

*Les missions de la prévention spécialisée, inscrites dans le cadre la protection de l'enfance, instituent la nécessité d'un travail partenarial. Pour l'éducateur il s'agit de mettre en lien celles et ceux, éloignés des institutions avec les espaces et professionnels pensés pour et vers eux.*

*Les partenariats évidents sont ceux avec l'Education Nationale, les dispositifs de Réussite Educative, les services municipaux, la Mission Locale, Pôle Emploi ou encore l'ASE, la PJJ, le SPIP, l'EDAS, les services pénitentiaires, les FJT notamment avec L'APPART'... et tout autre partenariat qui peut conduire à faire évoluer positivement la situation des jeunes accompagnés*

### **COMPETENCES ET APTITUDES REQUISES**

*Aptitudes relationnelles importantes (« aller vers », écoute, relation d'aide...)*

*Sens du travail en équipe,*

*Autonomie et esprit d'initiative,*

*Capacité à :*

- *se distancier, à réagir face à des situations d'urgence et de conflit*
- *à créer et ancrer des relations,*
- *à identifier les problématiques des personnes et à repérer les potentialités,*
- *à proposer des activités au sein d'un groupe,*
- *à identifier les ressources locales,*
- *à participer à l'élaboration d'un diagnostic territorial*